



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC

Bourgogne-Franche-Comté

Habiba Imaaingfen

Conseillère Livre et Lecture, Archives et langue française
Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90)

Sylviane Jourdheuil

Conseillère Livre et Lecture, Archives et langue française
Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89)

Dispositifs et aides de l'Etat

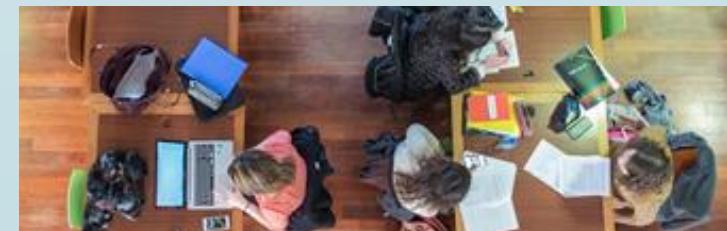
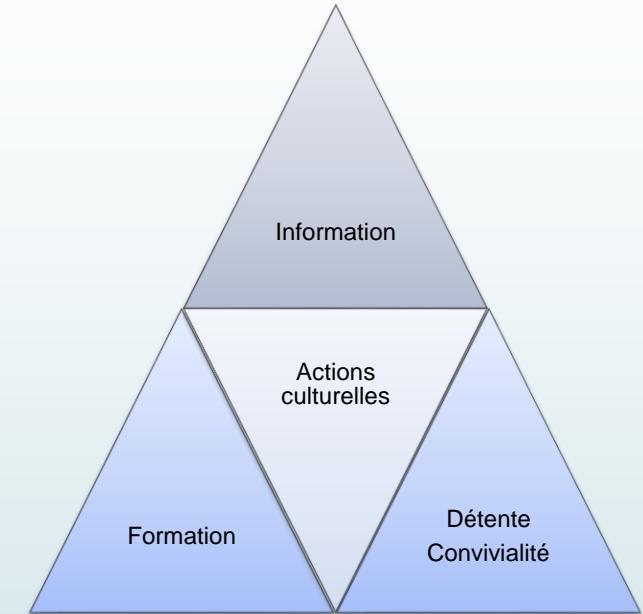
- Médiathèques et adolescents
- Dotation générale de décentralisation (DGD)
- Contrat territoire lecture
- Animations en médiathèque
 - Dispositif RDV en Bibliothèque
 - Dispositif Des livres à soi
- Opérateurs et partenaires :
 - national : Centre national du livre (CNL)
 - régional : Agence du Livre et de la lecture BFC (ALL)
 - Dispositif Jeunes en librairie
 - Education artistique et culturelle
 - Pass Culture



La médiathèque comme lieu de...



- Une médiathèque inclusive qui s'adapte pour favoriser l'intégration des ados
- Une attention particulière portée à la qualité de l'accueil des ados
- Une politique documentaire ciblée et maîtrisée : collection jeunesse, BD, mangas, ressources numériques ...
- Une desserte importante de ressources multi-supports par les MD
- Un accompagnement vers le numérique : console de jeux, borne d'écoute, ...
- Des actions de médiation adaptées



La médiathèque comme lieu de...



Politique culturelle et médiation : des actions participatives, des projets collaboratifs engagés avec les établissements scolaires, les écoles de musiques, les partenaires culturels

- Clubs ados, ex : CC des Combes
- Constitution des jeux vidéos et jeux de plateaux
- Prix et concours des collégiens, des lycéens, des apprentis, ...
- Médiation numérique : ressources en ligne des médiathèques départementales, musique, abonnements dédiés aux ados
- Escape Game, ...
- Résidences d'artistes, ex : espace multimédia Gantner
- Manifestations littéraires sur l'ensemble du territoire



Ateliers de co-construction sur les espaces et services souhaités : Bib & Breakfast





Proposer des espaces de travail et de détente variés pour favoriser leur accueil, et leur confort :

- **Des espaces différenciés et modulables** : travail, détente et convivialité pour activités de groupe ou isolé, salle de musique avec instrument, ...
- **Du mobilier adapté** : multiplicité des configurations assises, semi-couchées, collectifs ou individuels, d'échanges ou silencieux
- **Des ambiances diversifiés** : éclairage, insonorisation des espaces de travail, ...
- **Des équipements connectés** : wifi, audio, consoles de jeux vidéos
- Variété de jeux



Le Surfeur

LA DGD (Dotation générale de décentralisation) – 1^{ère} fraction du concours particulier – taux validés le 10 février 2022

	Maîtrise d'ouvrage communale ou départementale	Maîtrise d'ouvrage intercommunale *	Projets en zone sensible (QPV, ZRR)
Construction, extension, aménagement, restructuration, rénovation	30% (Bonification +10% : pour les projets vertueux écotogiquement)	50% (Bonification +10% : pour les projets vertueux écotogiquement)	50% (Bonification +10% : pour les projets vertueux écotogiquement)
Equipement mobilier et matériel	30%	50%	50 %
Equipement informatique, création de services numériques		50%	50%
Mise en accessibilité d'équipements non accessibles ou de services numériques et outils numériques de valorisation des collections		60%	60%
Bibliothèque numériques de référence (label national)		60%	60%
Acquisition de véhicules destinés au transport de documents ou à la médiation	30% (Bonification +10% : pour achat véhicule électrique ou hybride)		40% (Bonification +10% : pour achat véhicule électrique ou hybride)
Acquisition de collections (démarrage de projets)	30%	50%	50%
Extension et évolutions des horaires d'ouverture – 1^e à 3^e année	60%	80%	80%
Extension et évolutions des horaires d'ouverture – 4^e et 5^e année	40%	60%	60%

* Ces taux peuvent être appliqués aux communes lorsque leurs bibliothèques travaillent en réseau de manière contractualisée

Circulaire du 19 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales

Médiathèque Bernard Clavel à Poligny (39) – ouverte en mai 2022



Espace BD



Espace dédié – consoles de jeux



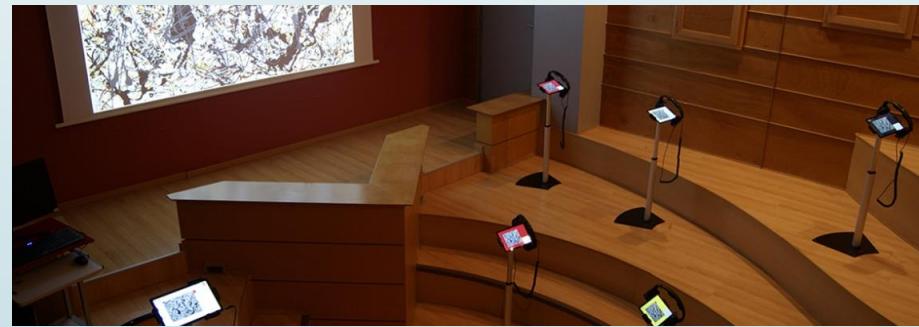
Médiathèque François Mitterrand d'Héricourt (70)



Numérilab : micro-édition artistique
Reliure, impression artisanale – depuis 2017



Applications et vidéos
en réalité virtuelle



Microfolie pérenne

Accompagnement DRAC

DGD Equipements mobiliers, informatique et numérique
Conventions en Haute-Saône (5) : CDLI avec le département – CTL avec CC Haut du Val de Saône - CTL – CTDCEAC avec CC Pays d'Héricourt — CC des Combés
En 2023 : renouvellement de convention avec CC Rahin et Chérémont

Focus sur la maison de Services Culturels de Proximité Médiathèque intercommunale à Scey-sur-Saône – CC des Combes

Ouverture en 2024

Surface totale : 836 m²

Réhabilitation : 547 m² – Extension : 289 m²

Médiathèque : 470 m²

Local jeunes : 141 m²

Action culturelle et musique : 225 m²



Médiathèque - montant éligible : 1 573 580€
Subvention Etat DGD : 786 790€
Avec autres aides Etat :
Près de 80% d'aides financières



Autres projets en cours de médiathèques en Haute-Saône à Gy et à Pesmes en 2023

1700 places sur une surface plancher de 13 969 m²

dont 8965m² pour la BA.
Budget global de l'opération 75,4M€ TTC

Coût travaux : 38,1M€ HT

Aide de l'Etat (DGD) : 12,509M€
(études et travaux)

Grande bibliothèque de Besançon - BU et BA



La BIB de Dunkerque



Dispositif Rendez-vous en bibliothèque

Objectif :

le dispositif "Rendez-vous en bibliothèque", lancé en 2018, a pour but de repenser les accueils de classe pour ancrer la bibliothèque comme un lieu culturel à part entière, à fréquenter pendant les temps scolaires

Déploiement :

- Formations à la médiation littéraire des professionnels des structures sociales de proximité, de l'enfance et du livre où l'action se réalise, dotations en livres et création d'un espace de lecture pérenne.
- Ateliers de familiarisation, manipulations et appropriation des livres jeunesse avec les parents. Comment les raconter, les partager, prendre le chemin de la bibliothèque et de la librairie ?
- Dotation des familles en chèques lire et accompagnement en librairie pour choisir et acheter des livres.

Financement DRAC : afin de promouvoir des accueils innovants et des approches originales susceptibles de renouveler les traditionnelles "sorties en bibliothèque" ou "accueils de classes »

En Bourgogne-Franche-Comté : lancement du dispositif en 2022-2023

Pour la session 2022 et 2023 - Projets portés par les médiathèques départementale

2022 : participation de la MD39 (3 projets) et de la BDY (1 projet)



Exemple d'actions menées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
["Rendez-vous en bibliothèque - Les Fables de La Fontaine"](#) qui s'appuie sur le partenariat bibliothèque/école

Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) Contrat territoire lecture (CTL)

CDLI : 5

Départements : 21 – 58 – 70 - 71 – 89

En construction pour 2023 : 25 - 39

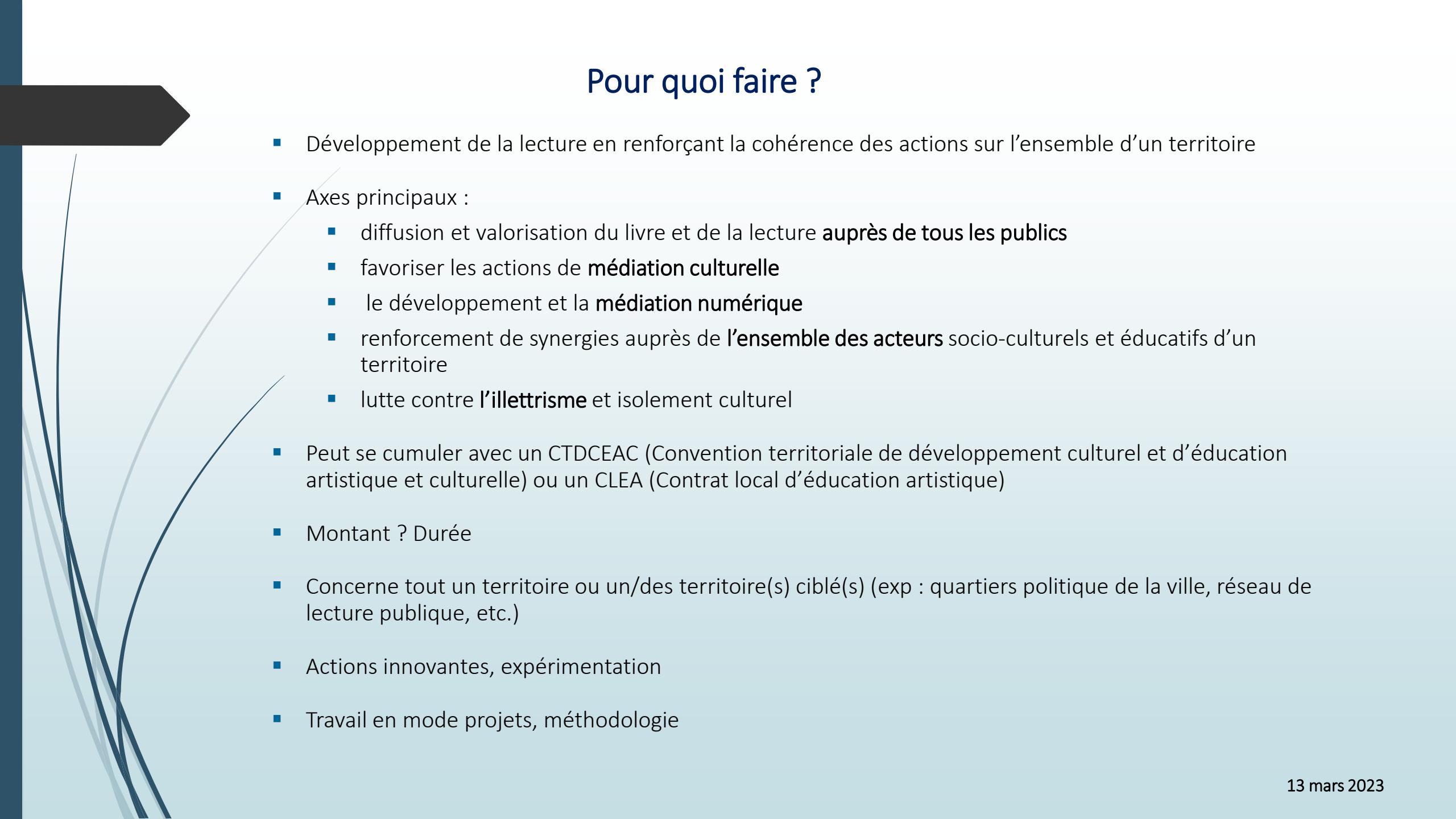
Les médiathèques départementales

- 1^{ères} interlocuteur des bibliothèques et partenaires essentielles de la DRAC sur les territoires
- Etroite collaboration DRAC / médiathèques départementales pour un meilleur accompagnement des bibliothèques territoriales et des collectivités

Contrats actifs en 2022 en Bourgogne-Franche-Comté : 25

- CTL : 18
- CLEA (contrat local d'éducation artistique) - CTL : 4
- CTDCEAC (Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle) – CTL : 3

Riche réseau de partenaires spécialisés Jeunesse



Pour quoi faire ?

- Développement de la lecture en renforçant la cohérence des actions sur l'ensemble d'un territoire
- Axes principaux :
 - diffusion et valorisation du livre et de la lecture **auprès de tous les publics**
 - favoriser les actions de **médiation culturelle**
 - le développement et la **médiation numérique**
 - renforcement de synergies auprès de **l'ensemble des acteurs** socio-culturels et éducatifs d'un territoire
 - lutte contre **l'illettrisme** et isolement culturel
- Peut se cumuler avec un CTDCEAC (Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle) ou un CLEA (Contrat local d'éducation artistique)
- Montant ? Durée
- Concerne tout un territoire ou un/des territoire(s) ciblé(s) (exp : quartiers politique de la ville, réseau de lecture publique, etc.)
- Actions innovantes, expérimentation
- Travail en mode projets, méthodologie

Dispositif des livres a soi

DLAS est soutenu par le ministère de la Culture

Objectifs :

- prévenir et combattre l'illettrisme dans les quartiers défavorisés en recourant à l'originalité du livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité en s'adressant aux parents non lecteurs
- relier les différents acteurs de l'enfance et du monde du livre en décloisonnant les secteurs (culture, action sociale, éducation populaire) d'un même quartier...

Déploiement :

- Formations à la médiation littéraire des professionnels des structures sociales de proximité, de l'enfance et du livre où l'action se réalise, dotations en livres et création d'un espace de lecture pérenne.
- Ateliers de familiarisation, manipulations et appropriation des livres jeunesse avec les parents. Comment les raconter, les partager, prendre le chemin de la bibliothèque et de la librairie ?
- Dotation des familles en chèques lire et accompagnement en librairie pour choisir et acheter des livres.

Financement DRAC :

- Participation à l'achat des chèques-lire, organisation d'ateliers et sorties
- Montant adapté en fonction du nombre de familles concernées
- Pour la session 2021-2022 - **72 projets (130 villes)** participent à l'action
- En Bourgogne-Franche-Comté : Dijon métropole, Grand Chalon, Nevers, Auxerre, Sens, Dole
- Futurs projets à confirmer : Besançon – Saint-Claude- Mâcon

Porté par le salon du livre jeunesse de Montreuil

Depuis sa création 2014 dans 250 quartiers de 160 villes de 17 régions dont 4 régions ultra-marines et se déployera, pour la seule session 2022-2023, dans 130 villes.

<https://slpjplus.fr/livres-a-soi/>



<https://deslivresasoi.wordpress.com/>

L' Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

- soutenue par l'État/DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté, est le lieu ressource où se tient, entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire, et à leur mise en œuvre.
- favorise l'accès de tous au livre et à la lecture sur tout le territoire
- favorise l'édition et la librairie indépendante en région
- contribue à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique
- soutient la vie littéraire et la diversité de la création et de l'édition
- observe et analyse les évolutions technologiques du secteur et les nouveaux usages, et aide les professionnels aux nécessaires adaptations

Manifestations littéraires



Focus sur les Petites fugues, 22^e édition en 2023
Manifestation littéraire itinérante
En 2022 : près de 140 rencontres: 3475 personnes
autour de 22 auteurs, 34 librairies partenaires
1634 élèves dans 62 établissements scolaires,
36 collèges et 26 lycées ont accueilli un auteur

AIDE CNL - publics spécifiques : une aide, deux volets

I/ AIDE AUX BIBLIOTHEQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE AUPRES DES PUBLICS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS : cofinancer un projet ambitieux à l'échelle d'un territoire, multi partenarial et fédératrice, ayant vocation à renforcer l'offre de lecture et sa médiation auprès des enfants et des jeunes de **3 à 18 ans**, hors les murs de la bibliothèque et sur les temps extrascolaires et périscolaires.

L'aide du CNL porte sur les :

- collections circulant dans toutes les structures fréquentées par les enfants et les jeunes de **3 à 18 ans** ;
- animations et actions de médiation proposées dans tous ces lieux d'accueil à leur attention ;
- formations des partenaires de la bibliothèque investis dans le projet ;
- petit équipement pour l'aménagement des espaces de lecture dans les accueils de loisirs.

L'aide couvre 30 à 70 % des besoins de financement du projet.

Elle est plafonnée à 30 000 € par porteur de projet, pour des projets présentant un budget global de 5 000 € minimum.

II/ AIDE AUX BIBLIOTHEQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE AUPRES DES PUBLICS EMPECHES DE LIRE

OBJECTIFS : soutenir des projets de qualité œuvrant en faveur du développement de la lecture auprès des publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie, ainsi que du fait de leur placement sous main de justice, et intégrant l'acquisition de collections et des actions de médiation et de valorisation. Elle peut bénéficier aux **réseaux de lecture publique (collectivités territoriales) et aux associations**.

L'aide du CNL porte sur les :

- collections circulant dans les structures spécifiques
- animations et actions de médiation proposées dans tous ces lieux spécifiques;
- formations des partenaires de la bibliothèque investis dans le projet

Le projet doit combiner obligatoirement acquisition de collections et actions de médiation et de valorisation des fonds à destination des publics visés.

L'aide couvre 30 à 70 % des besoins de financement du projet.

Elle est plafonnée à 50 000 € par porteur de projet, pour des projets présentant un budget global de 1 500 € minimum.



Médiathèque du centre culturel communautaire des Cordeliers (39)

Jeunes en librairies

Programme d'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes collégiens et lycéens de toutes filières pour découvrir l'écosystème du livre et la librairie indépendante.

L'objectif du dispositif :

- promouvoir l'accès au livre et la lecture auprès des jeunes
- Découvrir la chaîne du livre
- favoriser l'autonomie et l'esprit critique dans la lecture et le choix des livres
- transmettre aux jeunes une meilleure connaissance de la chaîne du livre, de sa régulation spécifique (prix fixe du livre, droit d'auteur), de son organisation et du rôle de chacun de ses acteurs
- familiariser les jeunes aux lieux spécifiques que sont les librairies et leur agencement, pour encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairies.

Le projet se caractérise notamment par l'acquisition individuelle d'un livre par chaque élève lors de la visite de la librairie (bon d'achat de 30€).

Pour beaucoup de jeunes, il s'agit de leur première visite de librairie, ou de leur première visite sans accompagnant familial.

Exemples : Lycée pro Luxembourg – Librairie Chapitre 3 (70)
Collège Stendhal – Librairie L'Intranquille (25)
Collège du Parc – Librairie des Arcades (39)

Dispositif

- initié et financé par la DRAC BFC
- coordonné par l'agence livre et lecture BFC avec l'appui de l'Education nationale (plateforme ADAGE)

Plus d'information sur le site



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté



L'éducation artistique et culturelle (EAC)

- accompagne les enseignements et propose une forme complémentaire d'apprentissage
- conduit les élèves à poser un regard personnel sur le monde de la maternelle à la terminale : apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toute forme
- permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique
- renforce l'esprit collectif et favorise la réussite scolaire

➤ Objectif que tous les élèves bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité

3 piliers de l'EAC

- l'acquisition de connaissance
- la pratique artistique et scientifique
- la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels

8 domaines

- | | |
|--|---|
| • Livre et lecture | • Histoire et mémoire |
| • Arts visuels et patrimoine | • L'éducation aux médias et à l'information (EMI) |
| • Cinéma et audiovisuel | • Musique |
| • Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) | • Spectacle vivant |

Pass culture -1/5

- Le pass Culture est une réforme prioritaire du Gouvernement qui a vocation à rapprocher la culture de tous les citoyens :
 - en donnant accès à l'information sur les propositions artistiques et culturelles de proximité
 - en suscitant l'envie des jeunes générations d'y participer, en proposant des actions et des services partout sur le territoire
- Un dispositif à destination des jeunes entre **15 et 20 ans**, lancé au niveau national le 21 mai 2021
- Il se présente sous le format d'une application mobile et web, gratuite et géo-localisée, qui recense toutes les propositions culturelles accessibles via le Pass.
- Le crédit culturel offert va de **20 à 300€** en fonction de l'âge et est utilisable pendant **5 ans**.

Déployé en 2022 en Bourgogne-Franche-Comté, le pass Culture comprend :

- une part collective exclusivement dédiée aux activités EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs de la 4^e à la terminale
- une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans

Part individuelle

- 18 ans : 300€
- 17 ans : 30€ / à partir du 10 janvier 2022
- 16 ans : 30€ / à partir du 20 janvier 2022
- 15 ans : 20€ / à partir du 31 janvier 2022

Pass culture – la part collective – 2/5

Le Pass culture propose depuis le 1^{er} janvier 2022 une part collective pour toutes les classes de la 4^{ème} à la Terminale.

Chaque classe de 4^{ème} à la Terminale, bénéficie d'un **crédit virtuel attribué annuellement à l'établissement scolaire** sur la base de ses effectifs pour **favoriser le développement de projets EAC** (pour payer une billetterie de spectacles, de séances de cinéma, d'entrées de musées, etc et servir de levier à l'objectif du 100 % EAC).

Les montants sont définis selon les niveaux scolaires :

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25 € par élève ;
- 2^{nde} et CAP : 30 € par élève ;
- 1^{re} et T^{ale} : 20 € par élève.

Montants mis à disposition des collèges, lycées (y compris agricoles et armées) en Bourgogne-Franche-Comté en 2022 dans le cadre de la part collective : **3 859 225 €**

A noter : l'**extension de la part collective du Pass culture aux classes de 6^{ème} & 5^{ème}** est prévue, sans calendrier connu à ce jour mais possiblement pour la rentrée 2023.

Pass culture et bibliothèques – 3/5

■ Une opportunité pour les bibliothèques

Avec l'extension du dispositif, et pour parvenir à une plus grande exhaustivité de l'offre culturelle de proximité pour les jeunes, il apparaît important **qu'un grand nombre de bibliothèques territoriales soit présent sur l'application pass Culture** :

- Pour assurer auprès du public adolescent la visibilité de leur offre : animations culturelles, prêts, abonnements, services numériques...
- Pour leur permettre de développer et de financer de nouveaux projets pour les publics adolescents et jeunes adultes
- Pour renforcer leurs partenariats avec les collèges et les lycées

■ Visibilité de la politique d'animation culturelle de la bibliothèque en direction des jeunes

Bien référencer leurs actions de médiation, leurs animations et leur offre de services, qu'elles soient spécifiquement réservées aux adolescents ou généralistes. Les jeunes peuvent ainsi s'inscrire en bibliothèque, réserver une place pour un atelier ou programmer une visite pour une animation culturelle.

■ Renforcement de l'offre d'action culturelle en direction des publics adolescents et jeunes adultes

Le pass Culture permet le développement de nouvelles propositions d'action culturelle gratuites et payantes pour les adolescents et les jeunes adultes, en offrant un outil de mise en relation directe avec ce public et de nouvelles ressources pour financer ces actions.

■ Partenariat avec les collèges et les lycées

La création d'un financement spécifique pour les collèges et les lycées est une opportunité pour les bibliothèques de renforcer leurs partenariats avec les enseignants autour d'actions conçues conjointement, en obtenant un complément de financement pour les coûts d'organisation qu'elles doivent assumer (rémunération d'intervenants extérieurs, accueil d'artiste et d'auteurs, etc...).

Le Pass Culture – les chiffres en BFC - 4/5

Dép.	Taux d'avancement **	Nb total de jeunes inscrits (depuis le début du pass Culture)	Dont 15-17 ans (crédit actif)	Taux d'utilisation (nb de jeunes ayant effectué au moins une réservation/nbre de jeunes inscrits)	Nb de réservations validées	Structures inscrites	Nb d'offres EAC créées	Nb de réservations au statut réservé ou confirmé
21	68%	19996	8340	75%	118 311	158	291	103
25	100%	25401	8753	78%	169 660	170	344	109
39	81%	7764	3497	70%	37 924	67	127	50
58	100%	6932	2483	76%	50 634	84	94	43
70	77%	6731	3121	68%	32 142	42	57	18
71	100%	20611	8159	74%	125 752	162	416	200
89	84%	10736	5240	72%	58 251	69	136	51
90	75%	5395	2583	75%	28 358	32	95	37
BFC	91%	103 566	42 176	75%	615 774	784	1 560	611
National	87%	2 324 915	867 518	74%	13 891 833	17 585	47 106	18 763

**Taux d'avancement : nombre total d'inscrits au pass Culture / cible du nombre d'inscrits total à décembre 2022

Nombre de bénéficiaires en BFC – **en mars 2023**

21 – 23 200	70 – 7 900
25 – 22 800	71 – 19 800
39 – 8 870	89 – 12 630
58 - 6300	90 – 6 303

Total : 107 779 bénéficiaires

70% des jeunes de 18 ans ont le pass Culture en BFC

Pass culture – les priorités 2023 – 5/5

Les actions nationales et régionales vont se concentrer sur des secteurs prioritaires afin de **poursuivre l'inscription et l'activation des acteurs culturels** :

- Spectacle Vivant
- Bibliothèques et médiathèques
- Cinémas labellisés “Art et Essai”
- Musées, monuments, centres d'art
- Festivals

Attention particulière:

- S'assurer que **tous les jeunes**, en zones rurale et urbaine, aient accès à **une diversité de propositions artistiques et culturelles** dans tous les secteurs
- Veiller à ce que les **acteurs culturels incontournables** en matière de notoriété comptent parmi les partenaires engagés ;
- Accompagner les **établissements culturels gérés par les collectivités territoriales**, la priorisation sera notamment faite en lien avec les conseillers de la DRAC

Contact référent pass Culture en Bourgogne-Franche-Comté

Chloé Stiefvater : chloe.stiefvater@passculture.app / 06 07 01 20 95



Merci pour votre attention!

N'hésitez pas à contacter vos conseillères Livre et Lecture, Archives et langue française :

Habiba Imaaingfen
Doubs (25), Jura (39),
Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90)
habiba.imaatingfen@culture.gouv.fr

Sylviane Joudheuil
Côte-d'Or (21), Nièvre (58)
Saône-et-Loire (71), Yonne (89)
sylviane.joudheuil@culture.gouv.fr